AR Prefecture

024-200040400-20240613-2024_104-DE Reçu le 26/06/2024



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	des locaux d'haptetion à aménager avec une entres lisse Bultasse en exy-di-chaussee et trois plaisaux au prenser denier sobs rombles : It est presu d'aménager dans les étages 10 logements est travaux eu ballies social Corrofrance.	
Titulaires présents	40	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars - Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent-Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion	
Suppléants présents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien	
Titulaires absents	18	Christine Berthé - Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Philippe Chotard - Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean- Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye	
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet	

AR Prefecture

024-200040400-20240613-2024_104-DE Regu le 26/06/2024

2024/104 du 13 juin 2024 - CCPR

DELIBERATION N° 2024 /104 : (Code Nomenclature /3.3)

DATE: 13 JUIN 2024

RAPPORTEUR: Didier Bazinet

OBJET : Autorisation donnée au Président de signer un bail emphytéotique avec le

bailleur Social Domo France

La CCPR est propriétaire d'un immeuble cadastrée Section AW - no 339 au 1 rue Amiral Augey-Dufresse à Ribérac d'une contenance de 2a 30ca.

L'ensemble immobilier est composé d'un bâtiment unique, abritant :

- l'office du tourisme intercommunal en rez-de-chaussée avec entrée place du Général de Gaulle
- des locaux d'habitation à aménager avec une entrée indépendante 1, rue de l'Amiral Augey-Dufresse en rez-de-chaussée et trois plateaux au premier, deuxième et troisième étage, le dernier sous combles.

Il est prévu d'aménager dans les étages 10 logements séniors et d'en confier la réalisation des travaux au bailleur social Domofrance.

Pour mener à bien ce projet l'ensemble immobilier a été divisé en deux Volumes :

- Le volume 1 est situé au rez de chaussée et accueille les services de l'OTI et du développement territorial.
- Le volume 2 objet d'un bail emphytéotique, est situé en partie au rez de chaussée comprend l'intégralité des trois étages.

L'espace aménagé par le bailleur social au rez de Chaussée est un lieu de vie sociale comprenant une grande salle d'activités qui pourra être utilisé par les services de la CCPR pour y organiser des temps de réunion et d'échanges.

Répartition des charges :

Charges	Volume 1	Volume 2
Générales	20.8%	79.2%
Toiture	17%	83%

024-200040400-20240613-2024_104-DE Reçu le 26/06/2024

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer avec Domofrance un bail emphytéotique pour l'intégralité du volume 2 pour une durée de 55 ans et désigne Maître Damien Legrand, Notaire à Agen pour la rédaction de l'acte authentique.

Ce bail est consenti moyennant une redevance unique symbolique fixée à un euro au regard de l'objectif poursuivi par l'emphytéote d'aménagement de logements séniors avec des loyers modérés.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 48 Votes contre :0 Abstentions : 0

Publié le 27-06-2024

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet

Signé électroniquement le 26/06/2024 à 14:30 par Didier BAZINET

Le secrétaire de séance du 13 juin 2024 Yves Mahaud

